



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20141222-  
CONSEIL15121402-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2014  
Date de réception en préfecture : 22/12/2014

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 15 décembre 2014**  
-----

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

**Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

**Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Orçay**

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

**Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Salbris**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

**Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

**Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

**Pour Theillay**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART  
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS  
Monsieur Jean-Yves THEMOT,  
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Bernard CHAUVIN

**OBJET :** -----

**CONVENTION**

**LOIR-ET-CHER LOGEMENT / CCSR**

Nombre de membres  
en exercice : 23

Nombre de membres  
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention :

Contre :

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur PAVY, Président de la CCSR explique aux conseillers que la Société Loir-et-Cher Logement a établi, au profit de la CCSR, un projet de convention pour la mise à disposition (à titre gratuit) des anciens locaux de la Gendarmerie de Salbris.

Ce local doit permettre d'accueillir l'U.C.P.S. (Union pour la Culture Populaire en Sologne) dont le précédent siège social était à Nouan-Le-Fuzelier.

Après avoir lu la convention et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

## DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre les parties précitées, et annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

  
Le Président,  
Olivier PAVY